



ACTUALITÉ | DÉBATS | EN IMAGES

Suivez-nous



International | Politique | Économie | Société | Sport | Environnement | Coopération | Culture | Multimédia | Portraits | Diasporas | Nécrologie

Proverbe du Jour : "Si tu ramasses un coquillage et que tu le portes à ton oreille, tu entendras la mer. Si tu le portes à ta poitrine, il entendra ton coeur." Philippe Geluck

[Accueil](#) > [Actualités](#) > [Environnement](#)

Environnement et production minière au Burkina Faso : Les mesures de sauvegarde de l’environnement sont prises

• mardi 28 janvier 2014 à 16h49min

Le Burkina Faso connaît un boom minier ces dernières années. Avec la montée du cours de l’or, les sociétés minières, à la faveur d’un code minier favorable à l’investissement, s’y sont installées aux côtés de plusieurs centaines de sites d’orpaillage. De nos jours on compte huit mines industrielles en production et beaucoup de permis de recherches octroyés. Depuis 2009, l’or est devenu le premier produit d’exportation du Burkina et en 2012 les taxes minières ont rapporté au trésor public plus de 189 milliards de FCFA.

 RÉAGISSEZ

 J’aime

6

 G+1

0

 Tweeter

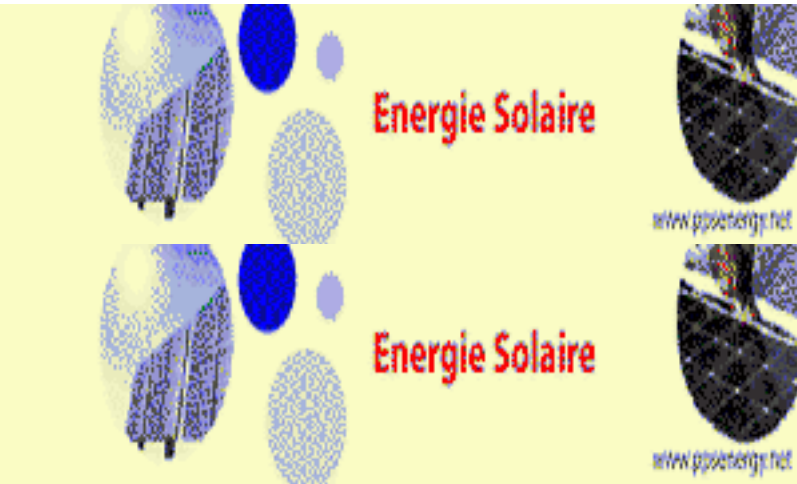


Néanmoins, si le boom minier donne des espoirs, il n’en suscite pas moins quelques inquiétudes. Parmi ces inquiétudes, il y a son impact jugé négatif sur l’environnement. Si cette inquiétude est bien fondée pour ce qui concerne la production artisanale de l’or communément appelée orpaillage, il n’en est pas le cas pour la production industrielle qui est bien encadrée par des textes au niveau national et international.

Sur le plan national, le Code minier pose comme préalable à tout projet de production minière, une étude ou notice d’impact environnementale et sociale et le Code de l’environnement en son article 25, dit : « **toute activité qui peut avoir un impact sur l’environnement doit faire l’objet d’une étude d’impact environnementale et sociale** ».

L’étude d’impact environnemental permet de recenser tous les impacts possibles de l’activité sur l’environnement, de proposer les mesures d’atténuation et des plans de réhabilitation des différents sites après exploitation. Cette étude d’impact social et environnemental est une condition sine qua non pour avoir le permis d’exploitation. Cette étude est assortie d’un plan de gestion environnementale durant l’activité minière qui précise ce que doit faire la mine pour atténuer les impacts de la production minière sur l’environnement. La mine propose également des plans de réhabilitation et de fermeture de la mine. En claire, la société minière propose à l’Etat dans un document écrit comment elle compte réhabiliter le milieu dégradé par la production et ce qu’elle va faire à la fermeture du site minier. L’acceptation par l’Etat est sanctionnée par un avis de faisabilité environnementale délivré par le Ministre en charge de l’environnement.

Selon le Directeur Général du Bureau National des Evaluations Environnementales (BUNEE) du Ministère de l’Environnement et du Développement Durable, George Yaméogo, « **La mine doit restituer à l’Etat le milieu tel qu’elle l’avait trouvé avant l’exploitation** ».



Articles de la même rubrique

[Le Burkina à la COP22 à Marrakech : Défendre ses positions en matière de changements climatiques](#)

[Valorisation des matériaux locaux pour la construction : 2IE mène la réflexion à Ouaga](#)

[Gestion intégrée des ressources en eau : Les agences de l’eau du Burkina et des Pays Bas renforcent leur partenariat](#)

[Eau et assainissement : Les députés du secteur analysent leur plan d’action 2016-2020.](#)

[La loi portant interdiction des emballages non biodégradables : De plus en plus appliquée selon le ministre Nestor Bassière](#)

[COP22 à Marrakech : L’avenir de la planète se dessinera au Maroc](#)

[Forum sur les emballages : Bilan positif selon l’APEX-Burkina](#)

[Première conférence de l’AFR100 : L’Afrique s’engage à restaurer 100 millions d’hectares de forêts d’ici à 2030](#)

[Changements climatiques : En attendant la COP22, le Burkina peaufine sa stratégie](#)

[Agence de l’eau du Mouhoun : Pour une gestion concertée et consensuelle des eaux du Sourou](#)

Sur le couvert végétal du site d’exploitation minière, les sociétés ont pour obligation de maintenir ce qui peut être maintenu. Entre deux carrières (trous d’extraction du minerai) il peut avoir de petits bosquets. Le Premier ministre burkinabè, lors d’une visite à la société SEMAFO à Mana, dans la Boucle du Mouhoun, s’était étonné de voir qu’à certains endroits du site, la forêt était restée presque intacte.

Les sociétés minières contribuent par ailleurs aux campagnes de reboisement par des plantations, la création de pépinières et des bosquets villageois et à la sensibilisation des élèves par la mise en place de bosquets scolaires.

La société IAMGOLD à Essakane, dans le Sahel, qui devrait planter en compensation 100 000 arbres, a mis en terre plus de 216 000 plants avec des résultats de 169 000 arbres de réussi. Cette société a commencé ses activités de réhabilitation par des plantations des herbacées et des épineux sur les stériles (les rejets), ces collines de terres amassées à côtés des grands trous que les mines abandonnent à la fermeture.

La mine de Bissa Zandkoom à Sabcé, en deux ans de construction et de production, a, à son actif, plus de 30 000 arbres plantés et compte poursuivre son programme de reboisement afin de restaurer l’environnement et tendre vers son état initial.

Sur les risques de pollution, les mesures conformes aux normes internationales doivent être appliquées. Le transport des produits chimiques entrant dans le traitement de l’or, le cyanure notamment, est escorté de la frontière à la destination. L’importation des produits est aussi réglementée mais les frontières étant poreuses, les risques de fraudes sont énormes à entendre le Directeur général du bureau national des évaluations environnementales.

L’utilisation du cyanure sur les sites d’exploitation obéit en tous les cas à des règles ; les sociétés ont obligation de construire des circuits de traitement sécurisés et des parcs à résidu dans les normes de sécurité.

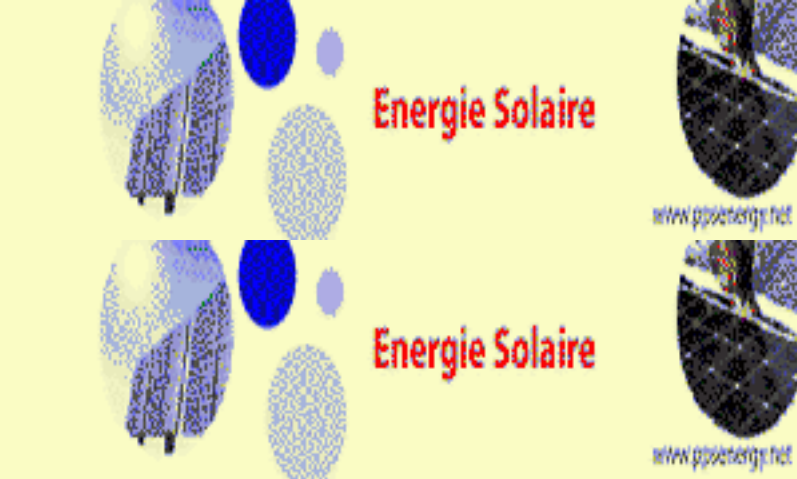
Le dispositif règlementaire existe même si, reconnaît le ministère en charge de l’environnement, il doit être amélioré. Cependant il y a des difficultés en matière de suivi et de contrôle par faute de moyen : **« il y a des difficulté de suivi du plan de gestion environnementale, on devrait être à mesure de le faire mais on n’a pas les moyens, c’est avec le PADSEM (projet d’appui au développement du secteur minier) qu’on a effectué les premières missions de contrôle »**, reconnait le Directeur général du BUNEE. Mais il n’y a pas de feu en la demeure, les quelques missions de contrôle effectuées n’ont rien révélé de dramatique selon le ministère de l’Environnement ; les sociétés se conforment à la réglementation. Elles ont beaucoup intérêt à le faire car les questions environnementales sont sensibles sur le plan international et la plus petite défaillance en la matière est impardonnable pour l’image de la société minière.

Le fonds de réhabilitation environnementale
Un fonds de réhabilitation environnementale a été créé et la plupart des sociétés minières alimentent leurs comptes à la BECEAO. Ce fonds sert à financer les activités de réhabilitation des sites miniers. Mais il faudra revoir les textes de fonctionnement de ce fonds qui ne connaît pas encore de décaissement. Selon le ministère de l’Environnement, le décret instituant le fonds ne précise pas que c’est après constat de réhabilitation que le déblocage doit être fait. **« Il dit que la société élabore son plan de réhabilitation, le soumet aux ministères en charge des Mines et de l’Environnement qui donnent leur quitus et le ministre des Finances autorise le déblocage des fonds. Pour nous, cela cause problème »** a dit le Directeur Général du Bureau National des Evaluations Environnementales. Georges Yaméogo estime que c’est après des audits indépendants sur les résultats de la réhabilitation que le fonds devrait être débloqué pour les sociétés minières. Au Ghana, des tests de réhabilitation sont effectués sur plusieurs années avant de déclarer le milieu réhabilité et le remboursement du fonds de réhabilitation aux sociétés minières qui ont mené les activités avec leurs propres fonds.

Des spécialistes du ministère en charge de l’environnement et des représentants de différents acteurs du secteur minier ont effectué en mars 2013 un voyage d’étude au Ghana, un pays à longue tradition minière, pour s’inspirer de son expérience en matière de protection de l’environnement dans la production minière.

En tous les cas, le ministère en charge de l’environnement qui est fortement impliqué à toutes les étapes du processus qui vise la protection de l’environnement dans la production minière au Burkina Faso saura jouer son rôle de veille pour une exploitation minière sans grand dommage sur les ressources naturelles.

Ministère des Mines et de l’Energie/MME





Vos commentaires

1. Le 29 janvier 2014 à 08:58

En réponse à : Environnement et production minière au Burkina Faso : Les mesures de sauvegarde de l'environnement sont prises

Votre article est un publi-reportage ou quoi ? Tout est beau dans le meilleur des mondes, dans le secteur minier au Burkina Faso. C'est évidemment aux antipodes de tout ce que l'on entend sur les mines existantes, et les différents griefs des populations riveraines. A croire que vous êtes des complices de ces multinationales sans foi ni loi pour racler toutes nos richesses du sous sol. Et, quand on connaît les ramifications avec les puissants de ce pays, comme Salif Kaboré avec François Compaoré, cela ne nous étonnes plus sauf que vous détruisez l'avenir des générations futures.

[Répondre à ce message](#)

^ Le 29 janvier 2014 à 11:55, par CHIMERE

En réponse à : Environnement et production minière au Burkina Faso : Les mesures de sauvegarde de l'environnement sont prises

Cet article nous renseigne énormément !!!!

J'ai appris que : Demain, le soleil va se lever à l'Est et se coucher à l'Ouest, et qu'à midi, il sera au zénith.

L'article a été rédigé, relu et corrigé par les commanditaires et ensuite, prend 100.000 et publie ça !

Répondre à ce message

2. Le 29 janvier 2014 à 11:49, par Made

En réponse à : Environnement et production minière au Burkina Faso : Les mesures de sauvegarde de l'environnement sont prises

Croyez que les sociétés minières sont au Burkina pour des raisons sociales et sociétales ? Pensez vous que le départ illico presto de leur actuel PDG est le fruit d'une émulsion quelconque ?

Les futurs dirigeants qui pointent à l'horizon 2015 viendront certainement mettre de l'ordre dans cette mascarade, et des gens fuiront en laissant derrière eux des lingots d'or.

[Répondre à ce message](#)

3. Le 10 octobre 2014 à 15:37, par MAGANGA Jean Bruno

En réponse à : Environnement et production minière au Burkina Faso : Les mesures de sauvegarde de l'environnement sont prises

Bonjour, je suis gabonais et j'ai fait des études de biologie écologie à l'Universités des Sciences et Techniques du Mali en Faculté des Sciences et depuis 2009, je fais des études d'impact environnemental et social mais le pan réhabilitation des sites est encore embryonnaire, et j'attends beaucoup de vous afin que les exemples réalisés chez vous me soient utile

Répondre à ce message

4. Le 5 mars 2015 à 14:44, par Un patriote africain

En réponse à : Environnement et production minière au Burkina Faso : Les mesures de sauvegarde de l'environnement sont prises

Newsletter

Chaque matin, recevez gratuitement toute l'actualité
du jour par mail. Inscrivez-vous à la newsletter

Le système de gestion politique de blaise s'est engagé dans le bradage des ressources tant naturelles que minières du Burkina Faso. Tout le pays est bradé par une poignée d'individus qui sont à la solde de l'impérialisme. Peuple burkinabé peut-il admettre cette forfaiture que tout son patrimoine soit aux mains de cette poignée de sanguinaires locaux au service de nos ennemis de l'Afrique ? Peuple africain tout entier, réveille -toi et debout comme un seul HOMME, du Nord au Sud de l'Est à l'Ouest, pour défendre ce que tu as de plus cher, léguer à la postérité une Afrique que tu as reçue de tes ancêtres.

MORT aux apatrides d'Afrique. La Patrie ou la Mort, Nous Vaincrons.

[Répondre à ce message](#)

Un message, un commentaire ?



- | | | |
|--------------------------------|---|--------------------------------|
| Version mobile | Condition d'utilisation | A propos.. |
| Publicité | Responsabilité | Flux RSS 2.0 |
| Partenariat | Cookies et cache | Plan du site |
| | | Nous contacter |